

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL
AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 250 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'achat et la réhabilitation de l'hôtel des Montagnes.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5721-6 pour les syndicats mixtes

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil syndical accordée au Président en date du 10 décembre 2025 ;

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

Le Président du Parc naturel régional de l'Aubrac

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt d'un montant total de 250 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique et Energétique

Montant : 250 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Dont différé d'amortissement : Néant

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Nasbinals, le 31/08/2026

Le Président


Parc Naturel Régional de l'Aubrac
AUBRAC - 7920 Rue de la Vallée
12470 ST CHELY D'ALBAC
Tél : 05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr
SIRET : 230 043 632 000 10